

Commission de gestion  
du Conseil général  
de la Ville de Sierre

# Rapport sur le budget de l'année 2020

**Membres :**

Ralph Guntern, président  
Svetlana Banjanac  
Loïc Bruttin  
Carmelo Iaia  
Simon Eggs  
Stefan Julen  
Frédéric Martin  
Aurelian Mascitti  
Blaise Melly  
Vincent Perrin  
Lysiane Tissières-Premand, chargée du rapport

Sierre, le 20 novembre 2019

## Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
1.1	Constatations générales	4
1.2	Les comptes de fonctionnement	4
1.4	Les comptes d'investissements	10
1.5	La marge d'autofinancement et les investissements nets	14
<b>2</b>	<b>ANALYSES ET COMMENTAIRES</b>	<b>15</b>
2.1	Introduction	15
2.2	Commentaires	15
<b>3</b>	<b>CONCLUSIONS</b>	<b>24</b>
3.1	Considérations générales	24
3.2	Amendements	24

## 1 INTRODUCTION

Conformément aux statuts du Conseil général (CG), la Commission de gestion (Cogest) a analysé le budget 2020 de la Ville de Sierre.

Le 9 octobre 2019, la Municipalité a remis à la Cogest le budget 2020 de la Ville de Sierre, les plans financiers 2020 - 2023 et 2020 – 2029, le fascicule détaillant les dépenses liées et non liées. La Cogest a étudié ces documents de manière à préavis sur l'entrée en matière, discuter le détail, donner un préavis sur le budget et le rapporter au Conseil général lors de la séance du 11 décembre 2019.

Les membres de la Commission de gestion ont complété cette étude par l'envoi de questions à certains chefs de service. Ils se sont également entretenus avec M. Jérôme Crettol, secrétaire communal, et M. Pierre Berthod, Président. Ils remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur disponibilité et le temps accordé.

La Commission de gestion a établi le présent rapport afin que le Conseil général puisse se déterminer lors du plénum du 11 décembre 2019 quant aux points suivants :

- l'approbation du budget 2020 tel que présenté ;
- l'autorisation de contracter les emprunts que ce budget implique.

Le Conseil général a la possibilité d'amender certaines rubriques, tout en respectant les dispositions prévues par la loi. Ainsi, l'article 5 du Règlement communal d'organisation précise que « le Conseil général vote le budget, rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées. Seules les rubriques d'un montant supérieur à CHF 50'000.- et non-liées peuvent être amendées par le Conseil général ».

L'article 68 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes définit la notion de dépense liée. Ainsi, une dépense est considérée comme liée:

1. lorsque le principe de la dépense et son montant sont prescrits par une disposition légale ou un jugement ;
2. lorsqu'elle est absolument indispensable à l'accomplissement d'une tâche administrative prescrite par la loi ;
3. lorsqu'elle découle impérativement de l'exécution d'un contrat approuvé par l'organe compétent.

Cette disposition légale relative à la distinction entre les dépenses liées et non liées peut donner lieu à des interprétations. C'est pourquoi une classification des dépenses supérieures à CHF 50'000.- entre les rubriques « liées » et « non liées » a été établie il y a quelques années par la Municipalité. La classification 2020, réactualisée en fonction de l'évolution des rubriques franchissant le cap des CHF 50'000.- vers le haut ou vers le bas, a été étudiée par la Cogest qui recommande aux Conseillers généraux de l'accepter telle quelle.

## 1.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES

La légère embellie des finances communales attendue lors de l'établissement du budget 2019 ne semble pas se poursuivre en 2020. En effet, la Municipalité prévoit un exercice 2020 se bouclant sur une perte de 5,3 millions, soit une détérioration du résultat de quelque 1,3 million de francs. Si cette prévision devait se réaliser, ce serait l'exercice le plus déficitaire de ces 10 dernières années.

Cette situation s'explique logiquement par une augmentation des dépenses alors que les recettes se stabilisent.

La Municipalité précise que le budget 2020 a été régi, comme à l'accoutumée, par des principes de prudence d'économie de moyens et de stricte maîtrise des dépenses, pour autant que ces dernières relèvent des compétences attribuées aux communes. Les dépenses obligatoires dont notamment celles imposées par des dispositions légales principalement cantonales devraient augmenter.

L'excédent de charges prévu s'élèverait à CHF 5'331'400.- au budget 2020, soit un accroissement de près de 32% par rapport à celui prévu pour 2019 (CHF 4'039'800.-)

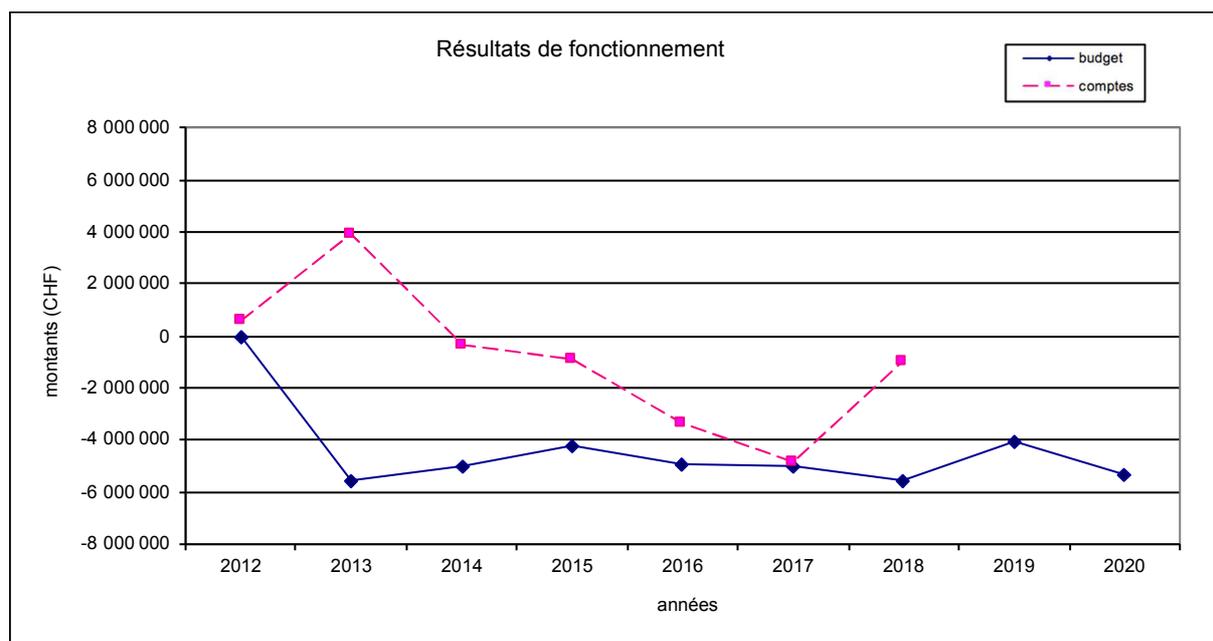
Les charges budgétisées augmentent de + 1.75% (de CHF 93'145'700.- à CHF 96'835'600.-), alors que les recettes passent, elles, de CHF CHF 91'119'600 à 91'504'200 (+ 0.4%).

Le budget 2020 prévoit des investissements nets légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente : CHF 17'478'500.- contre CHF 18'236'000.- en 2019.

La marge d'autofinancement couvre 59.75% des investissements budgétisés.

## 1.2 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution globale des comptes de fonctionnement est représentée dans le graphique ci-dessous (différence entre budget et compte).

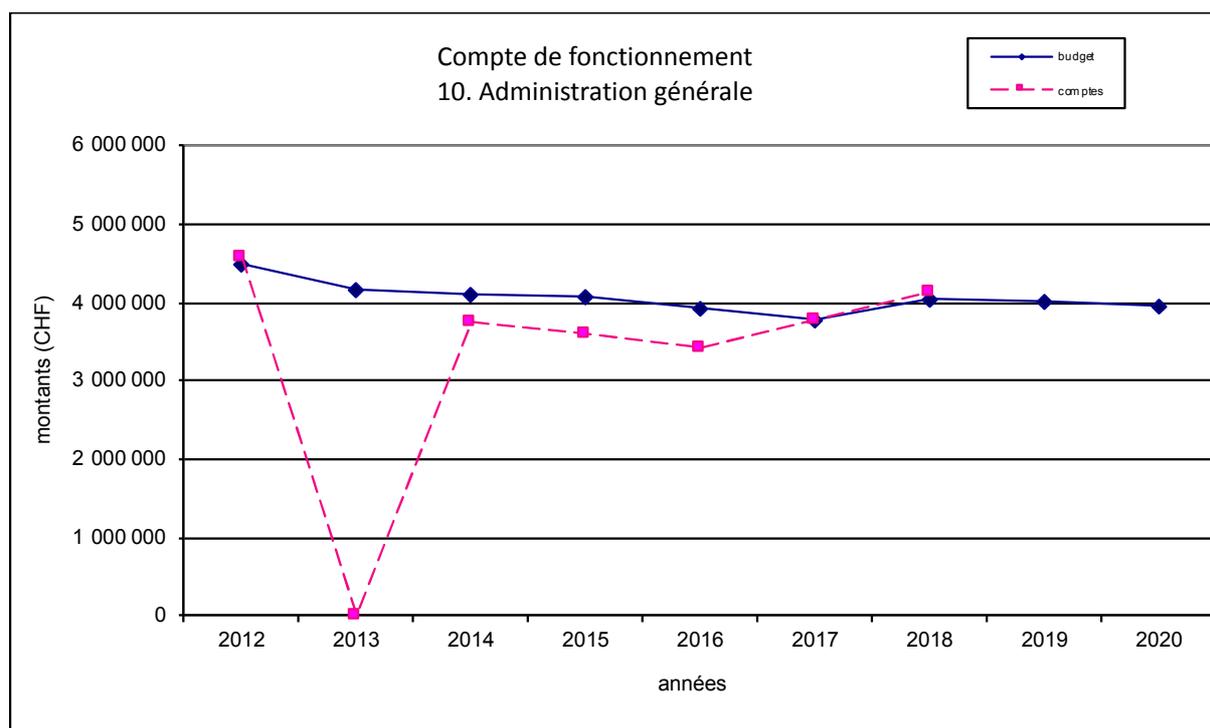


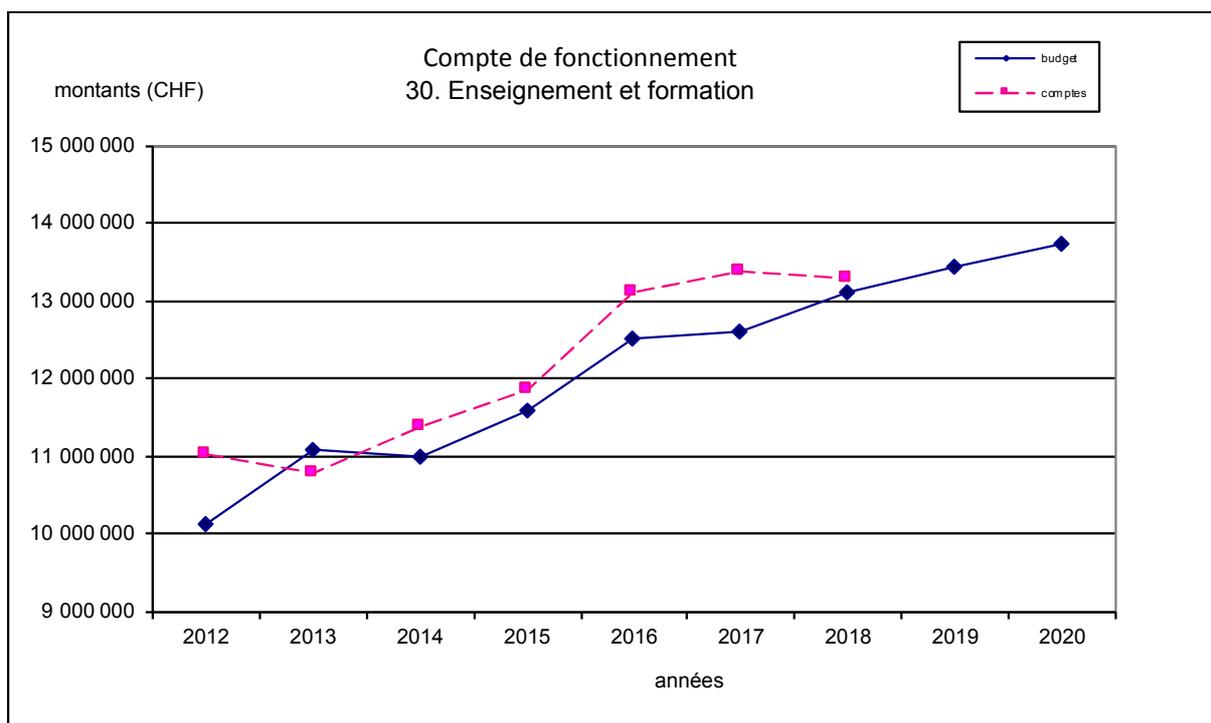
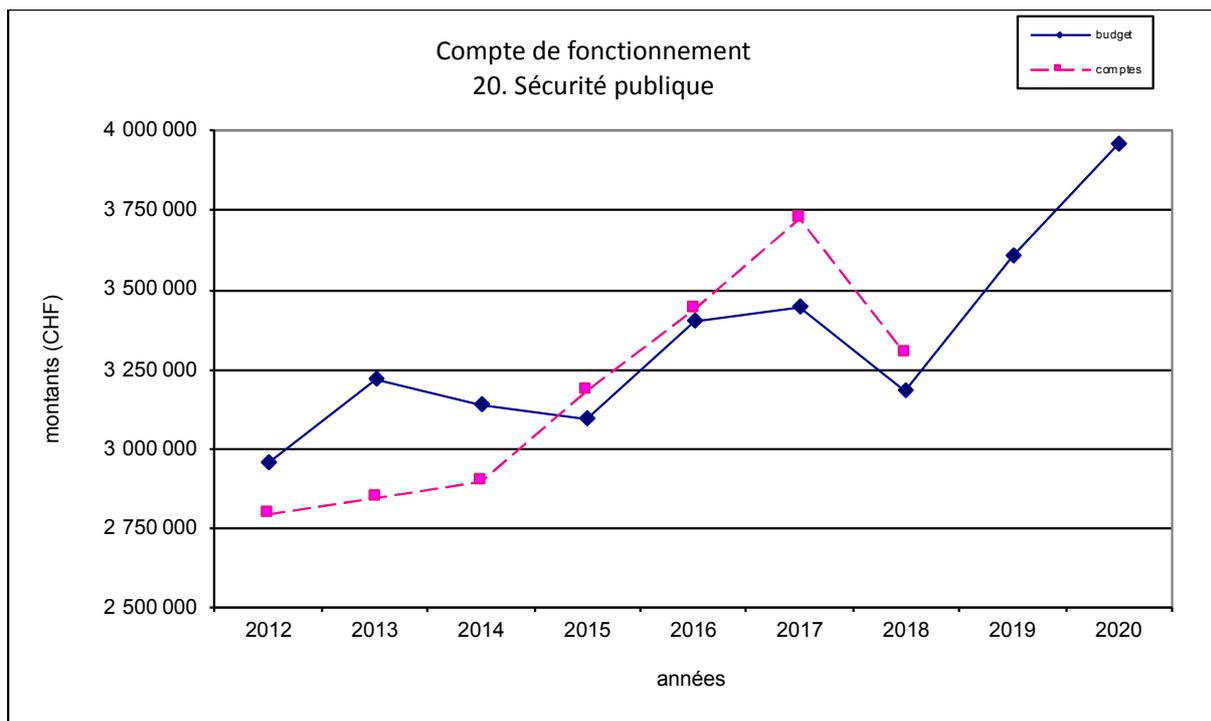
Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des montants par dicastère.

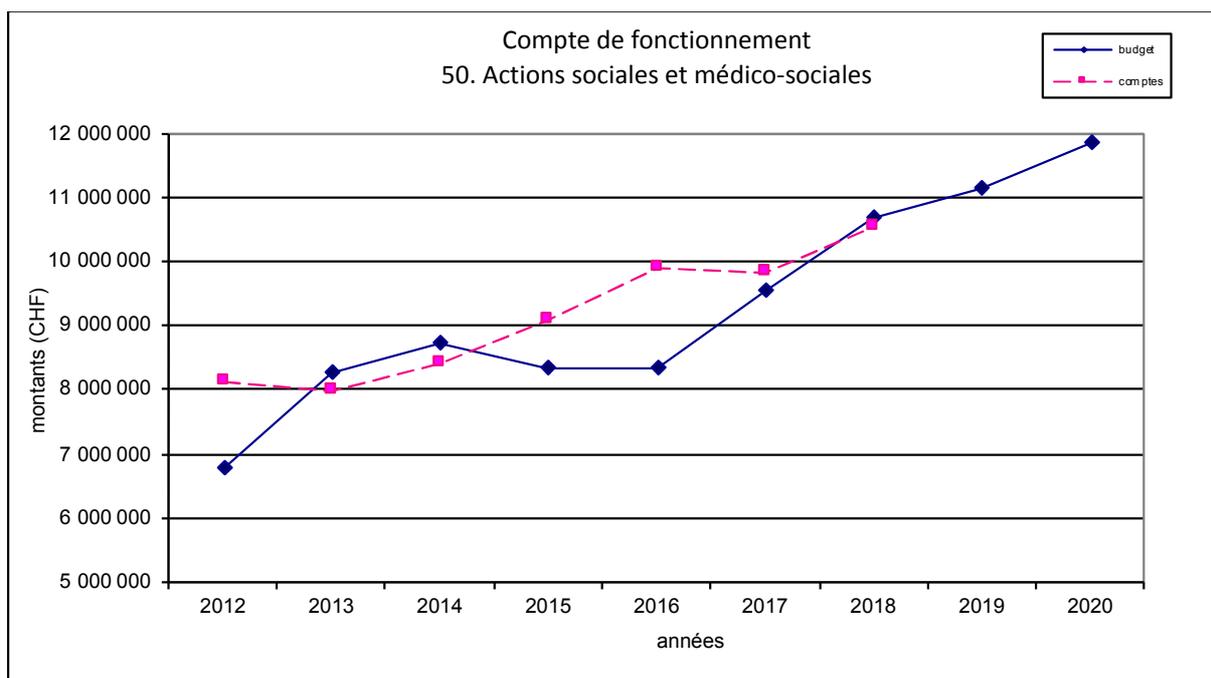
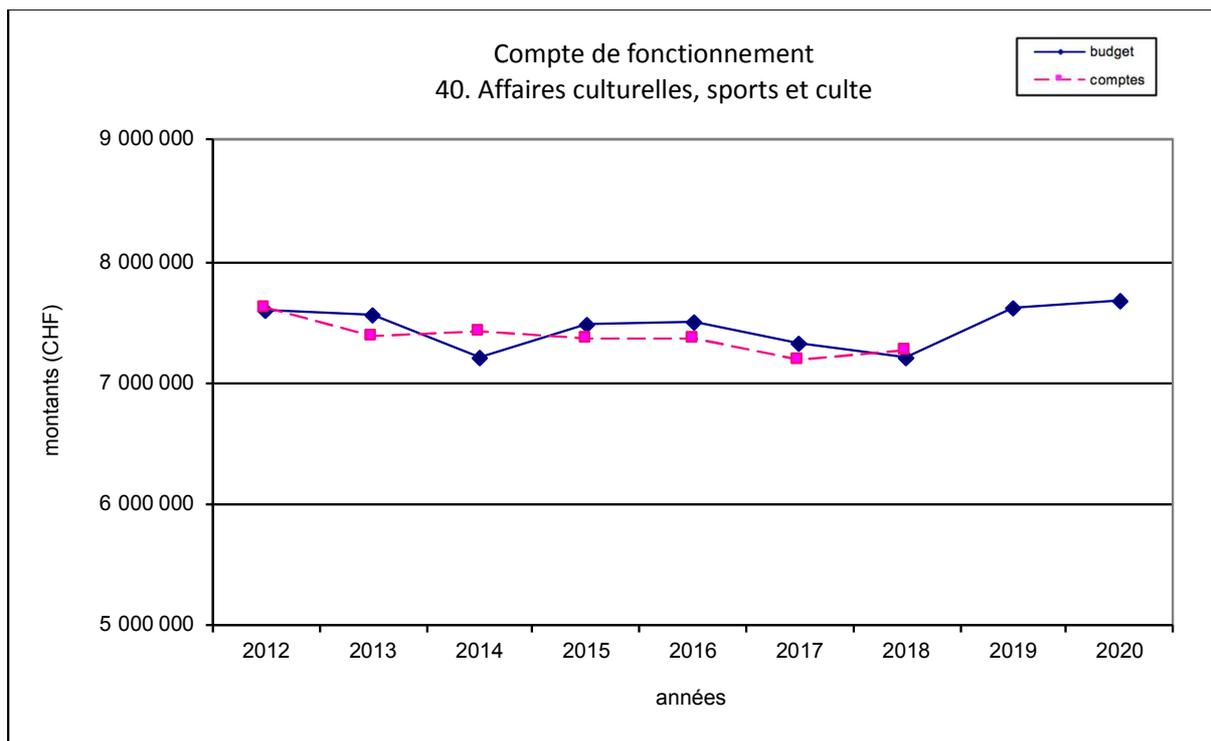
Le résultat des dicastères 60 et 90 représente des revenus (sauf en 2016-2017 pour le dicastère 60) alors que les autres dicastères sont des charges.

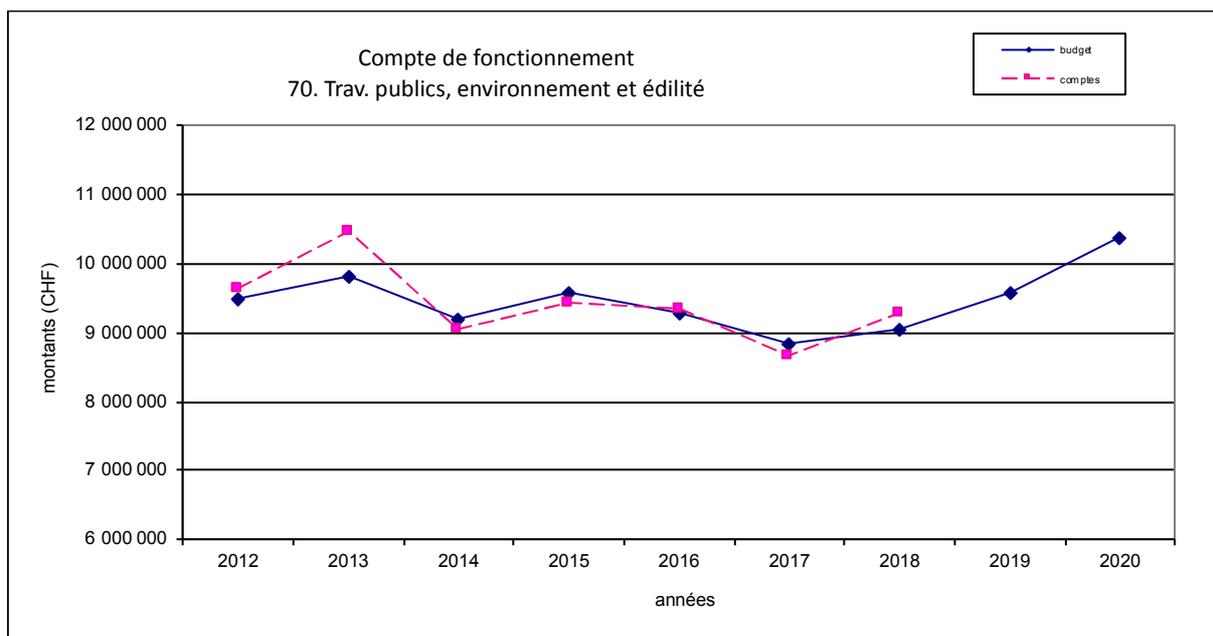
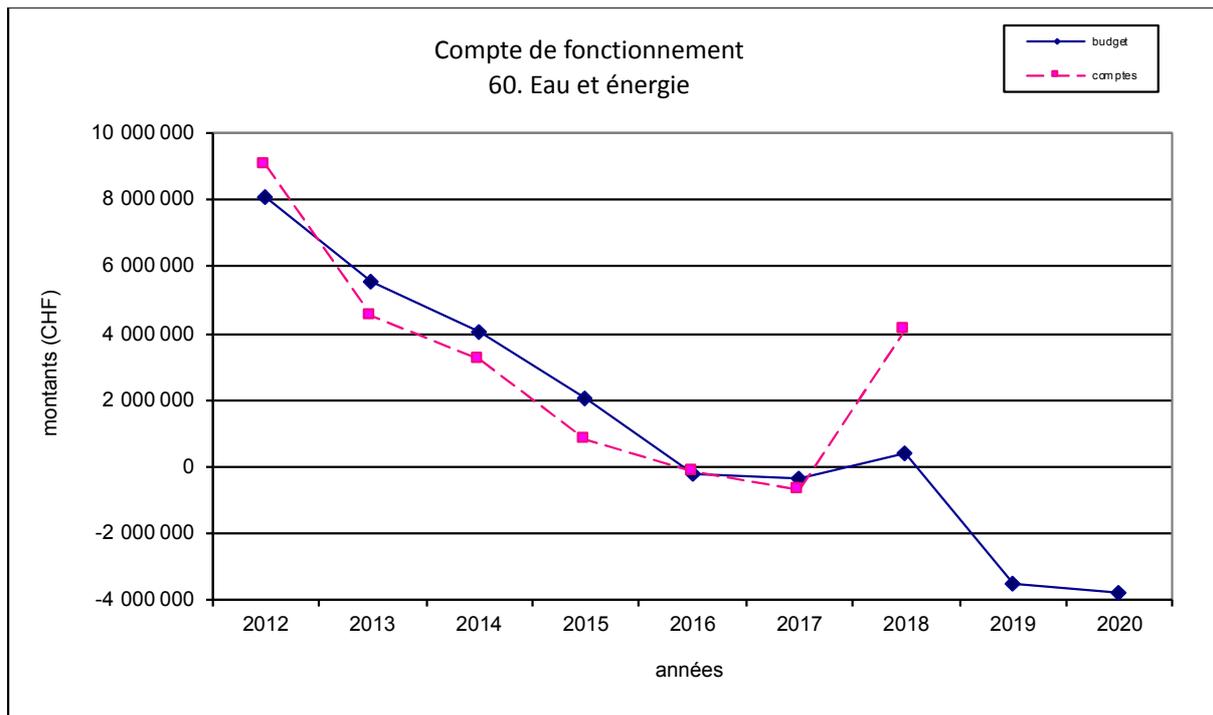
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
10 Administration générale	budget	4 493 850	4 153 400	4 103 780	4 067 600	3 921 500	3 788 500	4 033 100	4 018 500	3 969 000
	comptes	4 595 328	423	3 764 815	3 607 485	3 426 562	3 772 228	4 131 629	0	0
20 Sécurité publique	budget	2 952 900	3 215 500	3 136 850	3 091 700	3 401 300	3 445 400	3 180 750	3 608 250	3 956 350
	comptes	2 794 160	2 841 014	2 896 443	3 177 635	3 438 389	3 725 908	3 301 431	0	0
30 Enseignement et formation	budget	10 129 900	11 094 800	10 987 430	11 600 150	12 534 950	12 609 200	13 107 200	13 460 500	13 751 100
	comptes	11 028 577	10 788 497	11 375 777	11 877 666	13 107 362	13 390 175	13 293 423	0	0
40 Affaires culturelles, sports et culte	budget	7 598 650	7 558 720	7 214 990	7 490 300	7 504 900	7 328 850	7 219 900	7 620 550	7 688 800
	comptes	7 625 819	7 378 493	7 428 217	7 372 627	7 366 489	7 184 542	7 277 905	0	0
50 Actions sociales et médico-sociales	budget	6 767 700	8 271 700	8 739 850	8 343 050	8 337 800	9 537 200	10 679 050	11 159 500	11 840 600
	comptes	8 129 000	7 991 238	8 401 086	9 094 857	9 912 254	9 812 631	10 529 649	0	0
60 Eau et énergie	budget	8 108 550	5 586 000	4 017 200	2 077 450	-180 500	-336 400	424 100	-3 512 250	-3 775 500
	comptes	9 067 661	4 557 441	3 201 837	834 581	-150 486	-662 130	4 081 943	0	0
70 Trav. Publics, environnement, édilité	budget	9 486 400	9 820 300	9 187 810	9 585 550	9 293 350	8 851 850	9 046 800	9 576 150	10 386 950
	comptes	9 653 411	10 466 622	9 064 093	9 421 034	9 353 532	8 672 534	9 284 965	0	0
90 Finances et impôts	budget	33 323 300	32 987 300	34 347 200	37 907 800	40 238 400	40 906 100	41 267 700	41 881 400	42 485 900
	comptes	35 372 687	38 833 909	39 395 230	42 819 702	43 403 861	42 415 052	42 752 396	0	0
TOTAL	budget	2 450	-5 541 120	-5 006 310	-4 193 100	-4 935 900	-4 991 300	-5 575 000	-4 049 800	-5 331 400
	comptes	614 053	3 925 063	-333 364	-897 021	-3 351 212	-4 805 097	-984 663	0	0

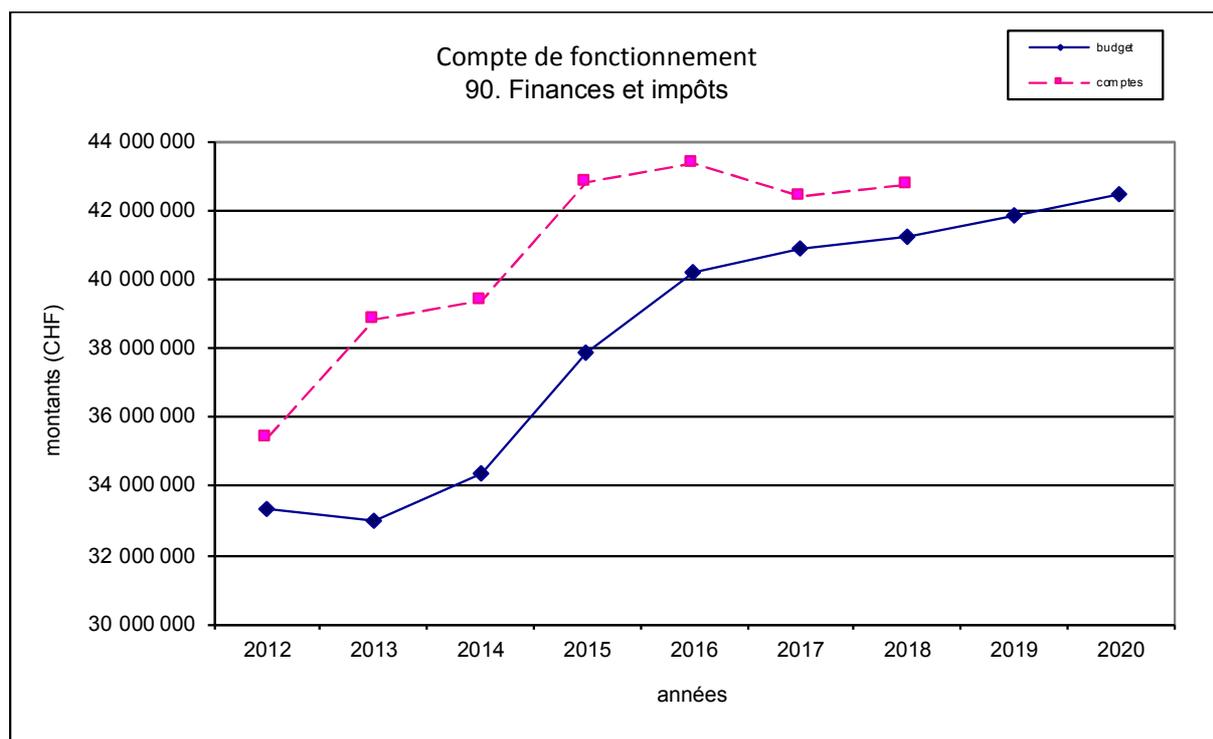
L'évolution des coûts nets (différence entre charges et revenus) dans le temps est présentée graphiquement ci-dessous. Le résultat des dicastères 60 et 90 est positif (excédent de revenus) alors que celui des autres dicastères est négatif (excédent de charges).











Les charges augmentent globalement de CHF 1,67 million (+ 1.75%) par rapport au budget de l'année précédente.

L'augmentation la plus importante est constatée au dicastère 50 - Actions sociales et médico-sociales (+ 6.1% ou CHF 691'300.-). Cela s'explique notamment par des charges supplémentaires à hauteur de CHF 510'000.- pour les postes relatifs à la participation à l'action sociale, de CHF 110'000.- pour le centre médico-social (en raison notamment de de l'évolution des prestations du CMS) et CHF 60'000.- pour l'ouverture désormais sur 12 mois de la crèche de Granges.

Les charges du dicastère 70 - Trav. Publics, environnement, édilité croissent, quant à elles, de + 2.64%.

Le dicastère 90 (Finances et impôts) est le seul a enregistré une baisse au niveau des dépenses. Du côté des revenus, il est celui qui enregistre la variation la moins importante par rapport à l'année précédente (+ 0.48%).

Si on regarde l'ensemble du poste revenu, celui-ci augmente de CHF 384'600 (+ 0.42%).

Pour trois dicastères, une baisse de revenus est prévue :

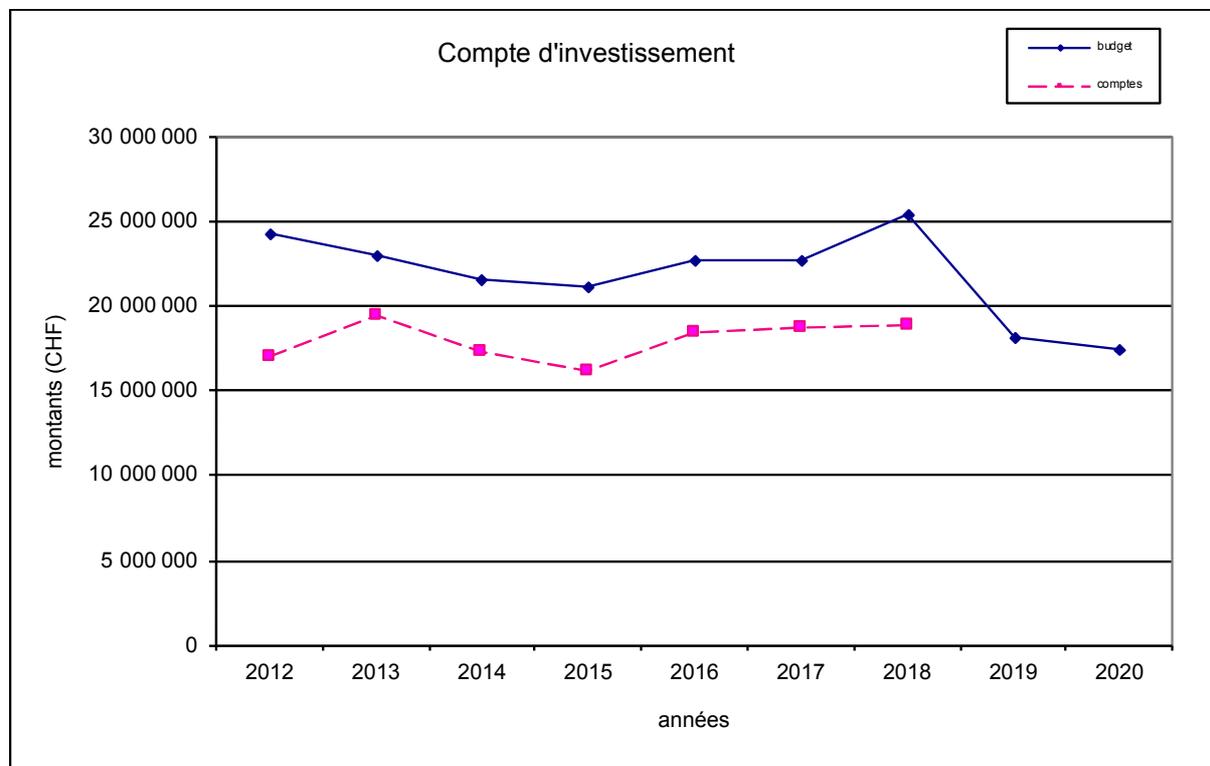
- 20 – Sécurité publique : - 4.67%
- 40 – Affaires culturelles, sports et culte : - 1.21%
- 70 – Travaux publics, environnement et édilité : - 2.81%

La plus importante progression, au niveau du revenu, est enregistré par le dicastère 30 – Enseignement et formation en raison principalement de la participation du canton aux frais engendrés par les nouvelles directives cantonales relatives à la gratuité de l'école obligatoire.

Concernant l'excédent attendu entre les charges et les revenus, la Ville a budgétisé un déficit de CHF 5,33 millions. Ce dernier représente une péjoration de plus de CHF 1,67 million, soit + 32% par rapport au budget 2019.

### 1.3 LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS

L'évolution globale des montants d'investissements est représentée dans le graphique ci-dessous.

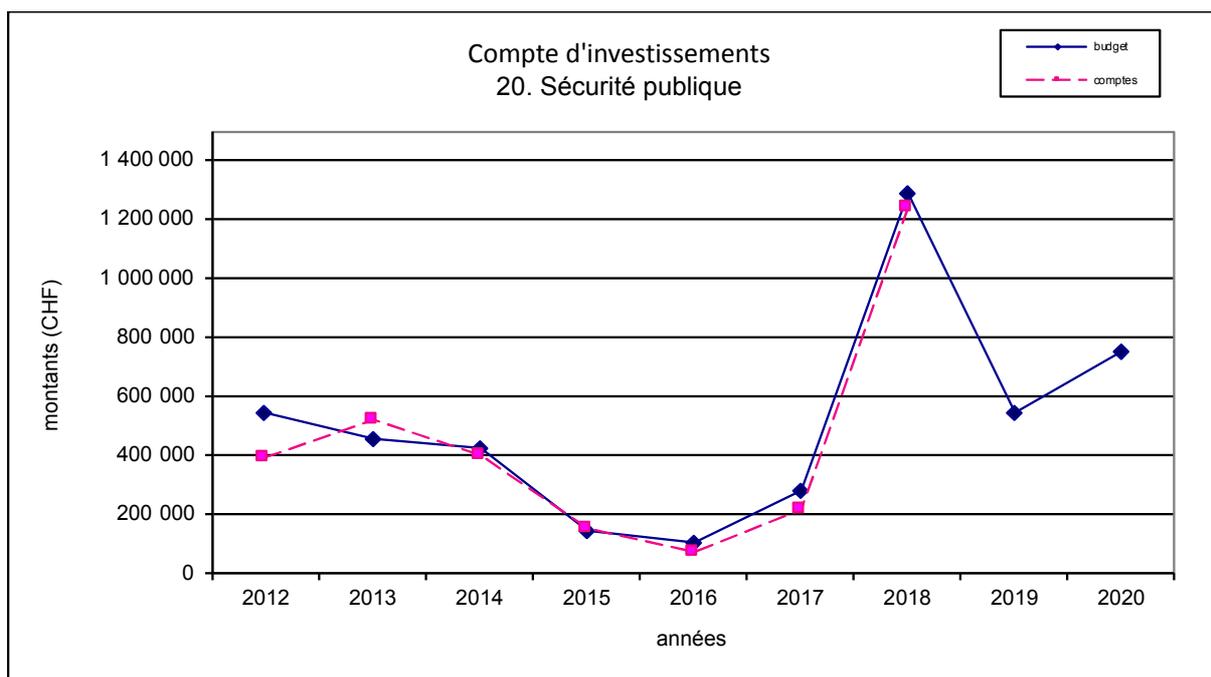
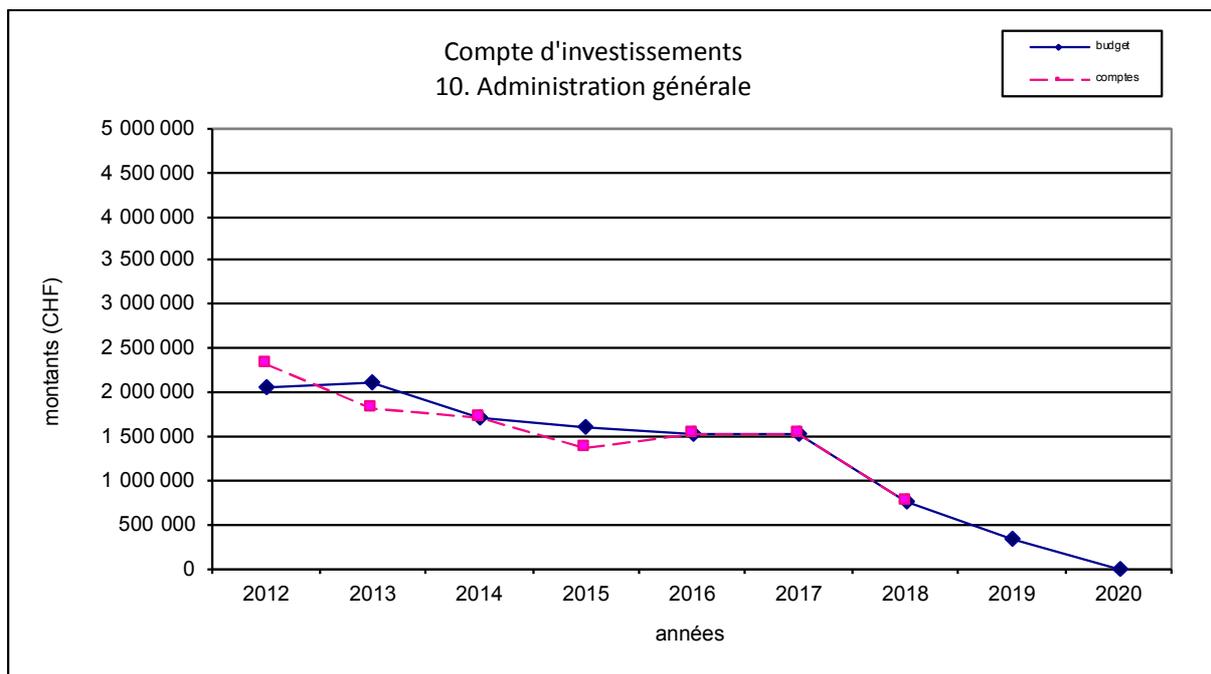


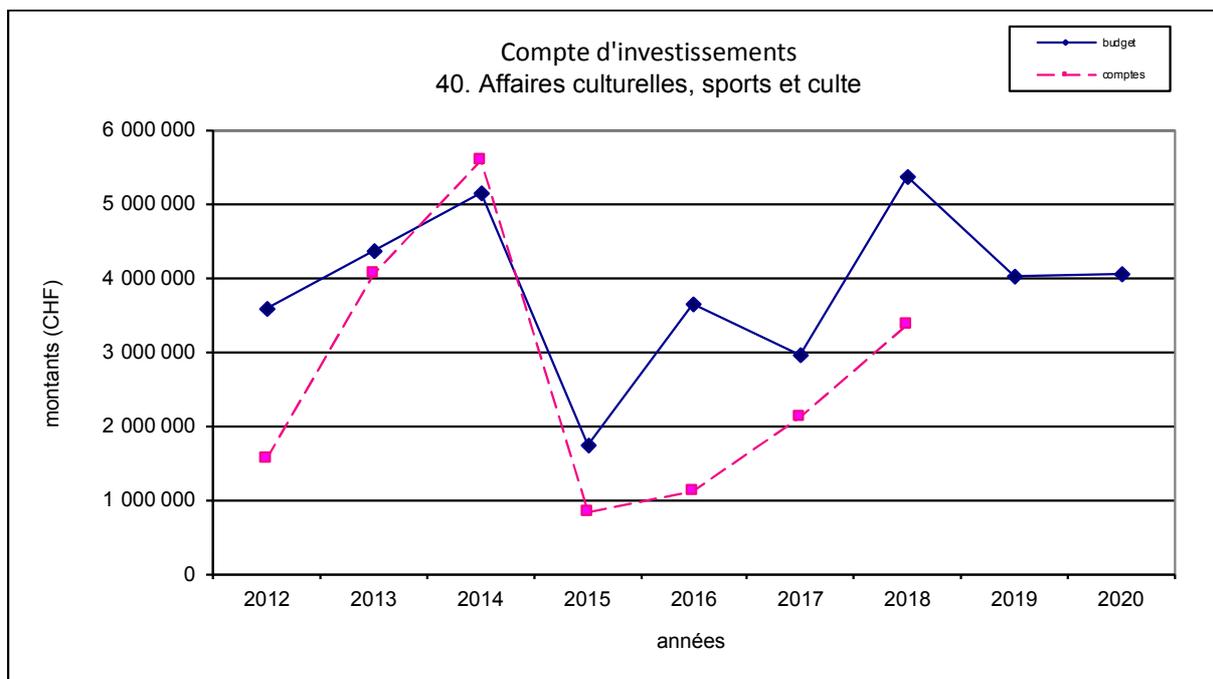
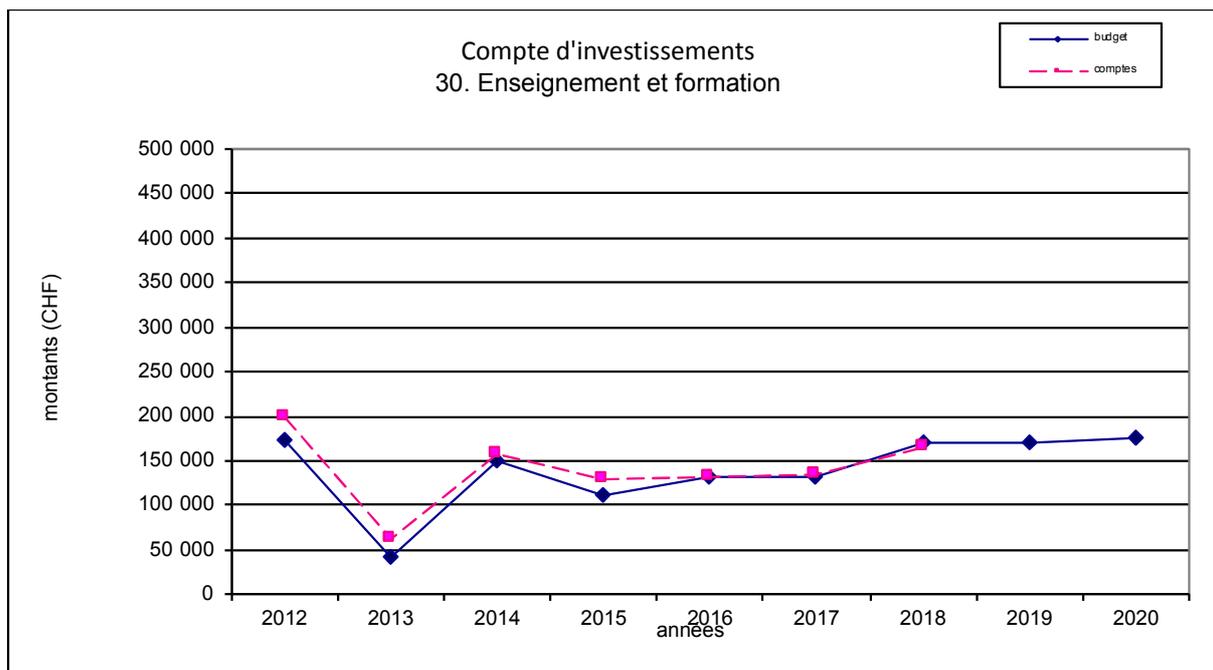
La Municipalité annonce que les investissements nets prévus pour l'année prochaine se situent dans la lignée des ceux budgétisés pour 2019, avec une légère baisse de CHF 757'000.-.

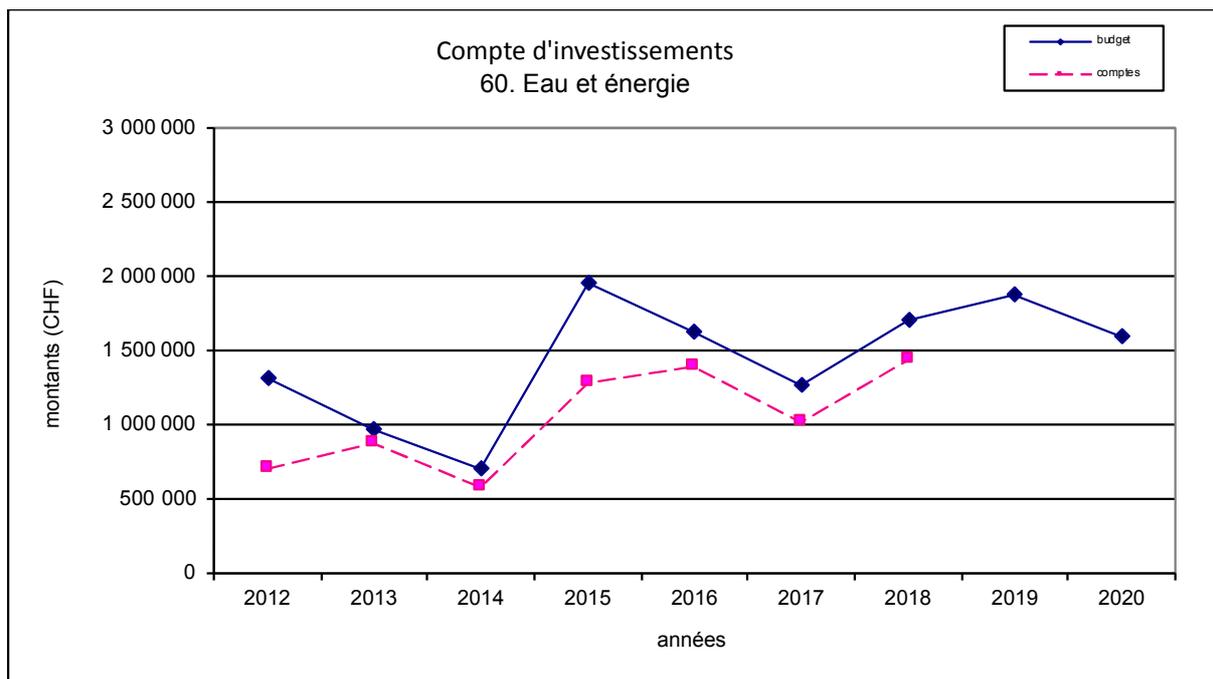
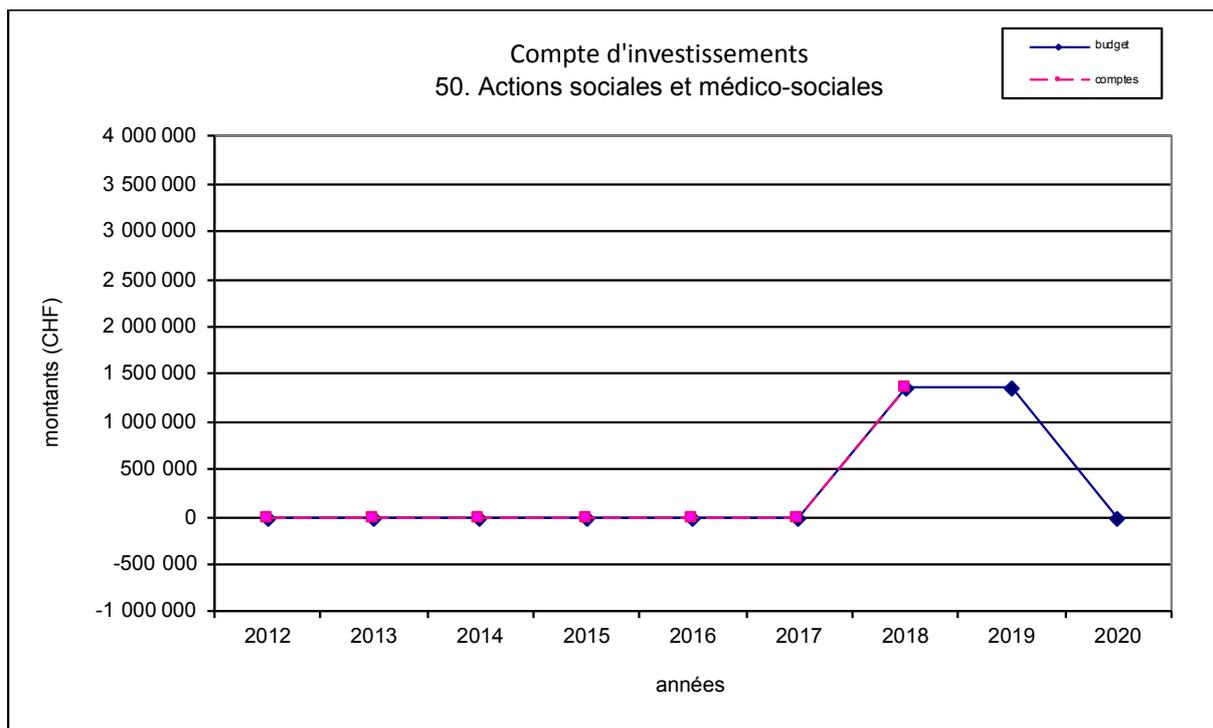
Un récapitulatif des montants par dicastère est disponible ci-dessous.

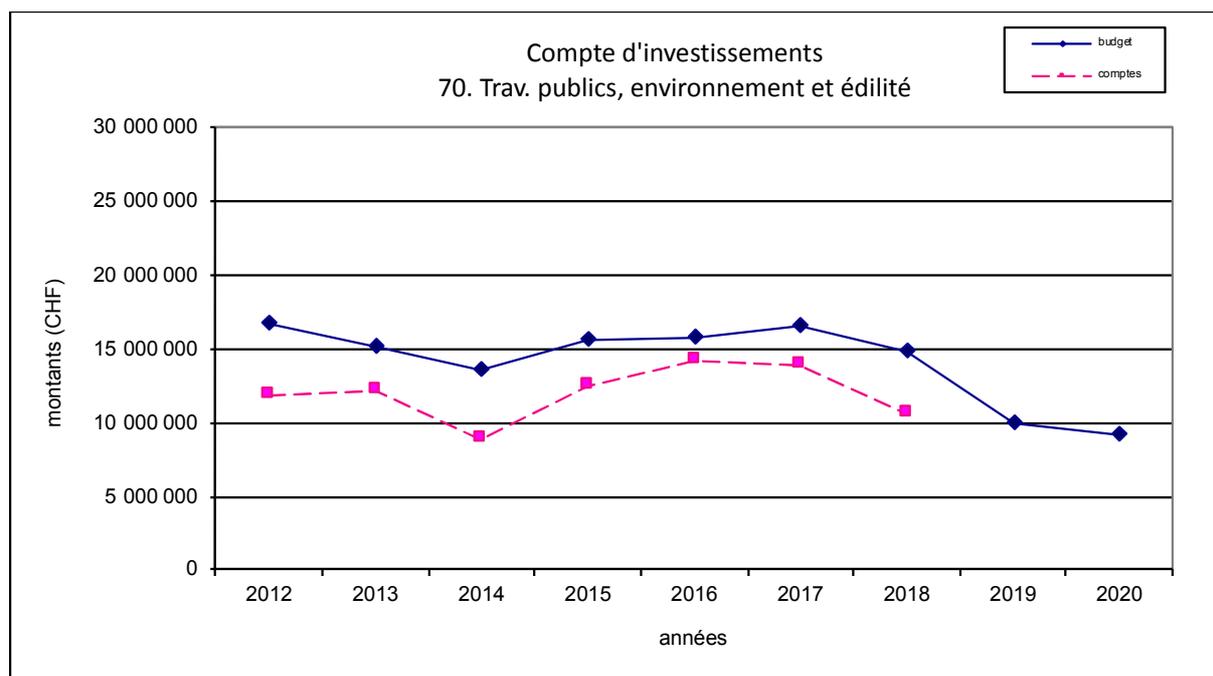
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
10 Administration générale	budget	2 050 000	2 100 000	1 725 000	1 600 000	1 530 000	1 530 000	758 100	350 000	0
	comptes	2 322 520	1 831 200	1 726 000	1 367 900	1 521 560	1 530 000	<b>758 100</b>		
20 Sécurité publique	budget	546 000	453 000	423 200	140 500	103 000	281 500	1 290 000	541 500	748 500
	comptes	393 974	516 554	397 636	152 521	71 556	215 314	1 239 168		
30 Enseignement et formation	budget	173 000	42 000	148 950	112 000	132 000	132 000	170 000	170 500	175 500
	comptes	197 933	62 019	157 326	130 501	132 169	135 310	165 595		
40 Affaires culturelles, sports et culte	budget	3 601 500	4 364 000	5 139 300	1 745 000	3 635 000	2 959 500	5 382 500	4 023 500	4 045 000
	comptes	1 564 228	4 043 638	5 572 858	827 090	1 104 878	2 114 043	3 377 657		
50 Actions sociales et médico-sociales	budget	0	0	0	0	0	0	1 350 000	1 350 000	0
	comptes	0	0	0	0	0	0	1 350 000		
60 Eau et énergie	budget	1 316 000	971 000	696 000	1 964 000	1 634 000	1 273 500	1 698 400	1 873 500	1 597 000
	comptes	702 054	880 816	572 270	1 282 645	1 386 001	1 011 494	1 447 280		
70 Trav. publics, environnement,	budget	16 604 500	15 060 000	13 491 000	15 618 500	15 669 000	16 592 500	14 735 600	9 927 000	9 112 500
	comptes	11 799 744	12 142 664	8 836 781	12 482 795	14 230 405	13 805 427	10 609 259		
<b>TOTAL</b>	budget	<b>24 291 000</b>	<b>22 990 000</b>	<b>21 623 450</b>	<b>21 180 000</b>	<b>22 703 000</b>	<b>22 769 000</b>	<b>25 384 600</b>	<b>18 236 000</b>	<b>17 478 500</b>
	comptes	<b>16 980 454</b>	<b>19 476 891</b>	<b>17 262 870</b>	<b>16 243 452</b>	<b>18 446 570</b>	<b>18 811 588</b>	<b>18 947 059</b>		

Comme pour les comptes de fonctionnement, la Cogest présente ci-après l'évolution des différents comptes au cours du temps (différences entre dépenses et recettes).









#### 1.4 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

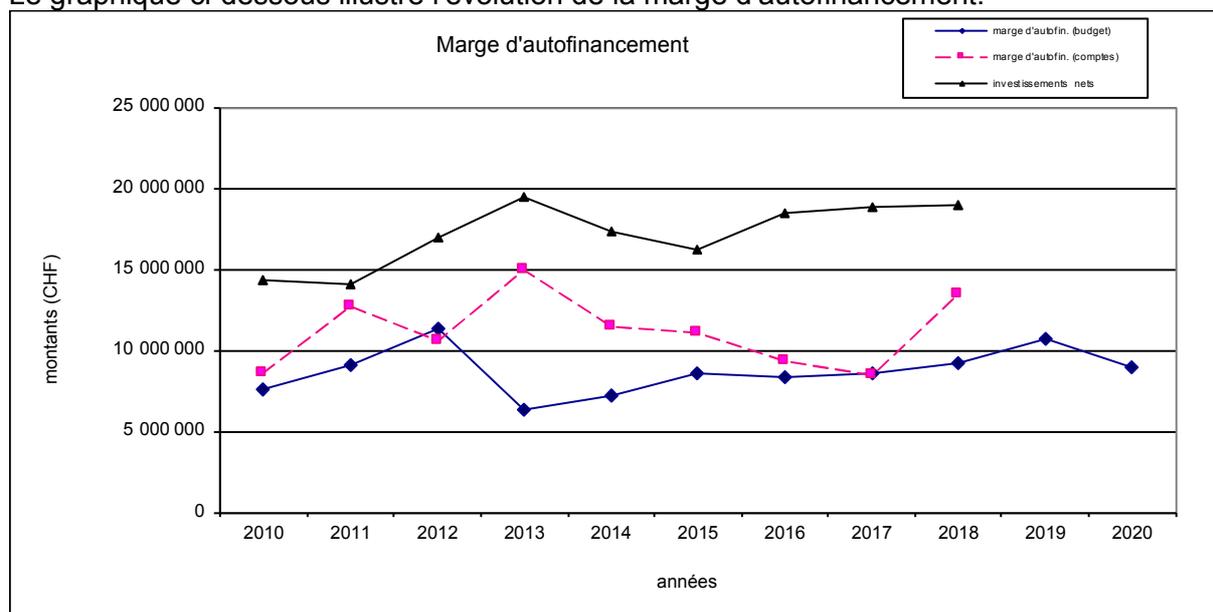
Le budget 2020 fait ressortir une marge d'autofinancement de CHF 8'917'900.-, en baisse de 17% par rapport au budget précédent. Cette marge représente un taux de couverture des investissements nets de 59.75% (budget 2019, marge de 59%).

Les investissements nets s'élèvent à CHF 17'478'500.-.

Un recours théorique à l'emprunt de CHF 8'560'600.- sera nécessaire pour financer les investissements prévus.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
marge d'autofin. (budget)	11 296 650	6 306 180	7 201 690	8 593 900	8 273 700	8 594 900	9 142 000	10 712 600	8 917 900
marge d'autofin. (comptes)	10 596 728	14 920 947	11 438 733	11 108 080	9 314 538	8 467 443	13 452 652		
investissements nets	16 980 454	19 476 891	17 262 870	16 243 452	18 446 569	18 810 988	18 947 059		
taux de couverture	62.41%	76.61%	66.26%	68.38%	50.49%	45.01%	71.00%		

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la marge d'autofinancement.



## 2 ANALYSES ET COMMENTAIRES

### 2.1 Analyse générale

Pour la 7<sup>e</sup> année consécutive, l'exercice 2020 de la Ville de Sierre devrait se terminer dans les chiffres rouges avec un excédent de charges de 5,3 millions de francs, soit une détérioration de résultat de 1,3 million par rapport à 2019 ou encore une légère amélioration de 200'000 francs par rapport à 2018.

Les investissements nets enregistrent une légère baisse par rapport au budget de l'année précédente alors que la marge d'autofinancement devrait se situer à presque 9 millions de francs, - 17% par rapport au budget 2019.

Les charges 2020 sont, comme pour les exercices précédents, principalement influencées par l'évolution défavorable des dépenses à caractère social (plus de 1 million de charge supplémentaire) tant au niveau du canton que de la commune. A cela, s'ajoute, cette année, un montant important pour l'extension de la desserte des bus sierrois (CHF 340'000.-)

Du côté des recettes, quelques bonnes nouvelles doivent être ici relevées :

- la progression attendue du bénéfice net des aménagements de production hydroélectrique (CHF 340'000.-) ;
- la hausse des dividendes provenant de sociétés du domaine énergétique détenues par la Ville (CHF 430'000.-).

Au niveau des impôts, ceux sur les personnes physiques devraient connaître une croissance modeste alors que sur les personnes morales, une baisse de 1,3 million sur 3 ans est attendue suite à la réforme fiscale RFFA.

Dans son rapport relatif au budget 2018 puis 2019, la Cogest soulignait la bonne tenue des postes de charges sous le contrôle de la Municipalité et proposait différentes hypothèses d'actions et pistes de réflexions pour améliorer les revenus de Sierre au niveau de :

- la fiscalité des personnes physiques ;
- la fiscalité des personnes morales ;
- la position de chef-lieu de Sierre (Repenser Sierre dans la région).

Au vu du budget 2020, ces réflexions restent d'actualité.

### 2.2 Commentaires

Cette partie du rapport agrège les compléments d'informations donnés par la Municipalité suite aux questions posées par la Cogest ainsi que quelques points que la commission a choisi de mettre en exergue.

#### 10. Administration générale

Deux éléments à relever :

- la rubrique 10.102.301.01 a été dotée de CHF 90'000.- supplémentaire en vue de l'engagement d'un professionnel de la communication ;
- la rubrique 10.102.318.03 se voit augmenter de CHF 98'000.- principalement en raison d'un mandat alloué pour l'étude de préfusion avec les communes de Chalais, Chippis et Grône.

## 20. Sécurité publique

Si diverses augmentations significatives de charges grèvent le budget 2020, il est important de souligner que la plus importante concerne la gestion et l'administration de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) (compte 20.704.318.02), avec une augmentation de quelque CHF 240'000.—.

### Poste 20.704.318.02

Gestion dossiers et administration + 238'600.—

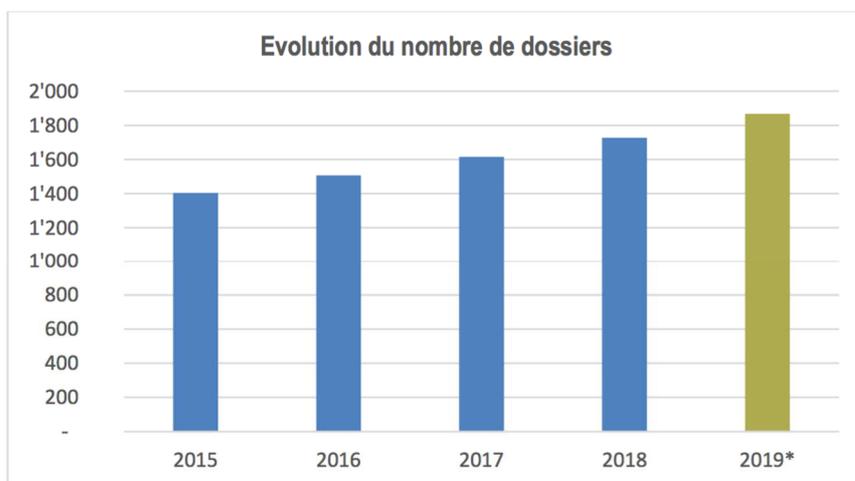
*L'augmentation de ce poste provient essentiellement des salaires, charges sociales, formation du personnel et contributions aux frais d'administration. L'évolution de l'activité a engendré des besoins en ressources supplémentaires. De plus, selon un audit de l'inspection cantonale du travail, les locaux s'avèrent trop petits et ne répondent pas aux exigences en matière de sécurité requises pour ce type de prestations. Le déménagement d'une partie des activités, avec les aménagements nécessaires, doit être envisagé dès 2020. Les charges liées à l'informatique ont également été adaptées.*

A la lecture de l'explication fournie pour justifier le montant prévu, la Cogest a souhaité obtenir plus d'information à ce sujet et a donc adressé différentes questions à M. Dominique Germann, directeur du CMS.

Depuis 2013, date de l'entrée en vigueur de la loi sur cette institution, l'évolution globale des dépenses de l'APEA et de la COR a été la suivante :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
+ 20.83%	+ 45.11%	+ 23.77%	+ 12.29%	+ 11.18%	+ 3.74%	+ 19.56%

Le graphique ci-dessous souligne l'évolution du nombre de dossiers traités par ce service.



\*2019 = extrapolation sur la base des chiffres du 1<sup>er</sup> semestre

Ce n'est pas seulement le nombre de dossiers soumis à l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte qui a sensiblement augmenté ces quatre dernières années, mais également leur complexité. Par exemple, un dossier concernant une personne de nationalité étrangère, cas en hausse, requiert plus de temps si certaines questions relatives à l'état civil (pas d'inscription, validité de mariages non clairement établie, etc.) doivent être précisées ou si le degré de connaissance de notre langue n'est pas suffisant pour permettre une bonne communication.

Les situations d'urgences et de placement d'enfants (décisions super provisionnelles et définitives de placement, décisions de retour progressif dans le milieu parental, etc.) sont également plus fréquentes tout comme la participation d'avocats dans les procédures.

Il est important de relever que les directives et des exigences émises par l'Etat du Valais ont crû ces dernières années notamment suite à l'affaire de l'APEA de Lens.

Actuellement, une révision de la loi cantonale est en consultation. L'avant-projet prévoit une professionnalisation plus forte et une centralisation (une APEA pour 50'000 habitants au moins). Le nombre d'APEA serait ainsi réduit de 23 à 9 au maximum. M. Germann précise que le Conseil municipal n'a pas encore pris position sur cet avant-projet. Il se déterminera en décembre sur la base d'un préavis de l'APEA et de la Commission Action sociale et médico-sociale.

L'APEA de Sierre est déjà professionnalisée dans la mesure où elle dispose d'une présidente avocate (0.6 EPT), d'une greffière juriste (1 EPT), d'une secrétaire juridique (0.8 EPT) et d'une comptable (0.8 EPT). Reste que la charge de travail est en constante augmentation. Une analyse de la situation est en cours, avec la collaboration de Mme Sophie Huguet, cheffe du service juridique de la sécurité et de la justice du canton.

Le projet de révision prévoit 9 APEA pour l'ensemble du canton, dont une pour la région sierroise. Cette concentration des 5 APEA du district en une seule, devrait, selon l'expertise d'Ecoplan relative aux coûts à la charge des communes découlant de la professionnalisation des APEA (3.09.2019), être plutôt favorable d'un point de vue financier. De plus, la réunion de l'ensemble des ressources en personnel des APEA devrait favoriser une certaine spécialisation et permettre de mieux faire face à l'évolution de la complexité des situations.

En automne 2018, notamment à l'initiative de la Ville de Sierre, la Conférence des présidents des communes du District avait confié un mandat au CMS pour démarrer une réflexion sur la réunion des APEA de la région. Au même moment, la commission chargée de préparer le projet de révision de la loi d'application du code civil faisant des propositions allant dans le sens d'une réduction du nombre d'APEA, il a été décidé d'attendre la fin de ce processus législatif pour reprendre le travail de réflexion sur la future organisation des APEA du district.

Par la suite, la Commune d'Anniviers a approché la Ville de Sierre pour voir dans quelle mesure une fusion des deux APEA était envisageable avant l'entrée en vigueur de la loi révisée. Ce dossier est en cours d'examen auprès des APEA d'Anniviers, de Sierre avec le concours du CMS, avec l'objectif de mettre en place cette nouvelle organisation en 2021.

### 30. Enseignement et formation

Poste 30.200.310.01 Fournitures scolaires	+ 120'500.–
Poste 30.200.317.01 Après-midi de sport et culture	+ 23'500.–
Poste 30.300.310.01 Fournitures scolaires	+ 61'000.–
Poste 30.300.317.01 Journées sportives et culturelles	+ 67'000.–

*Un récent arrêt du tribunal fédéral a confirmé le principe de gratuité de l'école publique et en a précisé les contours. Pour se conformer à cette jurisprudence, le Conseil d'Etat a édité un règlement définissant les modalités de prise en charge des fournitures scolaires et des activités sportives et culturelles. Celui-ci entraîne d'importantes dépenses supplémentaires pour la ville, dans les comptes mentionnés ci-dessus. Une subvention cantonale a également été introduite pour atténuer les effets de ces augmentations.*

*Notons qu'une partie des fournitures désormais à la charge de la collectivité seront achetées par la commune. Pour le reste, les parents recevront des bons d'achat valables dans les commerces sierrois.*

La Municipalité, sur demande de la Cogest, a précisé que le budget 2020 propose que l'ensemble des activités culturelles et sportives soient maintenues tel que par le passé. Les montants dévolus aux activités culturelles, aux activités sportives, journées blanches et

ski ainsi que les sorties de fin d'année, etc. n'ont pas été modifiés par rapport aux années précédentes. Par contre, la Commune ne pourra plus compter sur les revenus qui émanaient de la participation financière des parents à ces activités.

Certains parents ont cependant été informés que leurs enfants bénéficieront, en 2020, de cours de patin et, en 2021, de ceux de piscine, la Municipalité ne pouvant plus offrir ces deux activités pour tous les enfants chaque année.

#### 40. Affaires culturelles, sports et cultures

Poste 40.100.365.18

Promotion image contemporaine

Dans son rapport sur le budget 2019, le Cogest indiquait ne pas comprendre le choix d'augmenter ce compte (tout comme celui de promotion des musiques actuelles). Au vu de la situation financière de la Ville, cela ne semblait pas justifié. Un montant similaire est budgétisé pour 2020.

La Cogest espère vivement que la présentation de la nouvelle politique culturelle de la Ville, fin novembre 2019, lui permettra d'identifier des critères claires, transparents et cohérents pour motiver plus clairement ce type de dépense.

Poste 40.300.501.00

Centre sportif Ecosia

+ 50'000.–

*Sont inscrits la poursuite des travaux liés au crédit d'engagement de l'extension des installations sportives, ainsi que des travaux additionnels non prévus, qui feront l'objet d'une demande de crédit complémentaire et dont la part réalisable en 2020 devrait se monter à quelque CHF 810'000.– en cas d'acceptation par le législatif.*

Comment s'explique un tel dépassement de budget ? La Cogest attend avec impatience les explications de la Municipalité qui accompagneront la demande de crédit complémentaire de CHF 810'000.–. Affaire à suivre donc.

#### 70. Travaux Publics, environnement, édilité

70.250.365.01

Transports publics, bus sierrois

+ 340'000.–

*La ligne 1 du réseau sierrois sera étendue. Elle reliera la zone de l'Île Falcon à l'est et la zone sportive d'Ecosia, jusqu'au téléphérique Chalais-Brie-Vercorin, à l'ouest. Cette adaptation nécessite la mise en fonction d'un bus supplémentaire afin de maintenir des cadences comparables à celles pratiquées jusqu'ici.*

La ligne n°1 sera améliorée, elle va s'étendre et desservir l'ensemble de la zone industrielle de l'Île Falcon (création de 3 nouveaux arrêts). Du côté de Noës, la situation actuelle sera également améliorée en attendant de pouvoir assurer un service régulier traversant le Rhône. Le contre-arrêt "Noës, Ecole" qui n'était plus en fonction sera réactivé et les usagers de cette ligne pourront, dès décembre, relier le centre-ville ou la gare CFF en gagnant 3-4 minutes de parcours. Ces adaptations de lignes ont été réalisées en coordination avec la direction des écoles et la responsable du centre scolaire de Noës. Ainsi, le nouvel horaire est calé pour répondre au mieux aux besoins scolaires.

Actuellement, deux compagnies relient déjà Sierre et le téléphérique de Chalais, il est donc légitime de se poser la question de l'utilité d'ajouter cette nouvelle liaison. Le service concerné justifie l'extension de la ligne n°1 jusqu'à Chalais-Téléphérique par le rebroussement de la

ligne nécessaire depuis Ecossia. Le plus simple et le plus économique étant d'utiliser le rond-point de la route cantonale rive gauche, la prolongation vers le téléphérique devient quasi anecdotique en terme d'exploitation et répond aux principes du schéma des bus d'agglomération. Cette desserte permettra de créer une liaison complémentaire entre les rives droite et gauche. Cette ligne aura l'avantage de pouvoir relier non seulement la gare CFF, mais également différents autres points d'intérêts forts de la commune, comme le nouveau centre sportif d'Ecossia et son pendant de Bozon, le village de Noës, la zone commerciale de Rossfeld et le Centre-Ville de Sierre. Elle répond également au déplacement du centre sportif de Condémines vers Ecossia avec une cadence de 20 minutes.

Au niveau financier, un accord de participation a été convenu avec la commune de Chalais qui appelait de ses vœux une liaison complémentaire tant pour ses habitants que pour les hôtes de la station de Vercorin.

La Cogest a souhaité également connaître les raisons qui poussent la commune à participer à l'extension d'une ligne de bus en dehors de son territoire, son approche stratégique au niveau des bus sierrois ainsi que l'analyse faite suite à la baisse de fréquentation constatée depuis le changement de tarif.

Voici la réponse obtenue.

Cette nouvelle ligne répond au plan directeur d'Agglomération Valais Central et la répartition des frais a été calculée au prorata des zones desservies dans l'attente de la mise en œuvre d'un système de gouvernance coordonné sur l'ensemble de l'agglomération Valais central.

La commune a pour objectif de mettre en place un réseau attractif tant pour les déplacements à l'intérieur de la localité que pour les échanges avec les villages voisins. Les bus urbains doivent contribuer à la création d'une chaîne de mobilité alliant transports publics et modes doux pour offrir une alternative crédible à l'usage des véhicules individuels motorisés.

Comme après tout changement tarifaire une diminution de fréquentation a été enregistrée comme elle se superpose aux modifications liées aux adaptations de lignes suite à la coupure du pont Beaulieu, il est délicat de tirer des conclusions trop hâtives. Un transfert des habitudes des usagers concernant leur type de titre de transport a clairement été noté : les abonnements dont les prix étaient clairement en-dessous des pratiques cantonales et nationales ont été délaissés au profit des multicourses et des tickets individuels. Nous devons attendre la fin de l'année pour connaître les retrocessions finales allouées aux BS et donc l'influence des usagers ayant opté pour d'autres alternatives via les systèmes CH-direct (city ticket, abonnements de parcours, AG, ...) ou via les plate-formes de paiement automatisés (Fairtiq). Entre 2018 et 2019, une baisse du nombre de passagers a été enregistrée sur les 10 premiers mois de l'année. Ces chiffres sont basés sur le pesage en continu des bus, ce qui permet de déduire le nombre de passagers. Nos services vérifient la plausibilité de ces chiffres, notamment en les corrélant aux nombres de titres de transports émis.

A relever que la Municipalité a agendé une séance concernant notamment les bus sierrois, fin novembre, avant la tenue du prochain plénum.

Au moment d'établir ce rapport, et au vu des informations à sa disposition et des arguments avancés, la Cogest propose, à la majorité des membres présents, d'amender ce poste à la baisse de CHF 340'000.-.

La Cogest souhaite vivement qu'une analyse approfondie des bus sierrois (lignes et réseau, tarifs, analyse de fréquentation et cadences) soit entreprise avant d'implanter une nouvelle liaison qui, rappelons-le, découle d'un choix politique. Le coût au km du réseau sierrois est moins cher que dans d'autres localités valaisannes, cependant il s'agit de déterminer si l'offre actuelle correspond aux besoins de la population et si de nouvelles zones doivent être desservies.

Enfin, une fois cette ligne étendue, il sera quasi impossible de revenir en arrière.

70.320.318.12

Déchets alimentaires

+ 150'000.-

*La ville a décidé de mettre en œuvre un système de ramassage des déchets alimentaires dès l'année prochaine. La gestion en sera confiée à l'UTO, de l'infrastructure à la récolte, en passant par la valorisation des déchets.*

La Cogest a demandé des précisions au sujet du ramassage annoncé et de sa fréquence.

Compléments d'explications demandés par la Cogest :

Sur la base des premières projections de l'UTO, qui se charge d'organiser la récolte et la valorisation des déchets alimentaires privés, les coûts annoncés devraient s'élever à environ CHF 33.- par ménage (collecte, valorisation, location et amortissement du système).

Les projections initiales tablent sur une participation à terme de 6'000 ménages (environ 75%) pour ces récoltes. En finalité 16 points de collecte seraient répartis sur le territoire. Dans un premier temps, seuls les 11 écopoints existants seraient équipés avec des points de collecte pour déchets alimentaires. Le développement du réseau se réalisera en fonction des usages enregistrés.

Concernant les fréquences, l'UTO se charge de les faire vider sur la base de l'enregistrement de leur usage (système en ligne). Il faut compter un rythme d'environ 2 fois par semaine pour permettre de remplir les conteneurs et donc d'optimiser les transports. Il y a lieu finalement de préciser, que la mise en place d'une telle collecte devra également être développée en parallèle à son financement sur le principe de l'autofinancement des services liés à la récolte des déchets.

70.410.314.01

Entretien bâtiments scolaires

+ 7'000.-

*Les travaux d'entretien fluctuent en fonction des demandes, des constats et des besoins avérés. Compte tenu des finances communales, seuls les éléments indispensables ont été maintenus au budget. Il faut relever que le nombre de bâtiments augmente au fil des ans, de même que les contrats d'entretien obligatoires y relatifs.*

Aperçu général des prochains travaux nécessaires pour l'entretien des écoles notamment en terme d'amélioration énergétique.

Le dossier actuellement en travail concerne la rénovation de la grande barre de Borsuat ainsi que la rénovation de l'ancien bâtiment de l'école de Granges. Une étude sera réalisée, en 2020, afin de trouver la meilleure solution pour rénover et entretenir les façades du bâtiment de l'école des Liddes. Il faudra ensuite rénover la salle omnisport. De manière générale, lors de la rénovation d'un bâtiment communal, la priorité est d'assurer la sécurité parasismique, puis de répondre aux exigences de la police du feu. Toutes les rénovations d'enveloppes de bâtiments, aussi les fenêtres, sont réalisées en améliorant la performance énergétique pour respecter les normes en vigueur. Si un changement de chauffage est nécessaire, une analyse énergétique est réalisée pour déterminer les différents scénarios possibles.

70.210.501.88

Aménagements mobilité douce

+ 700'000.-

*L'avancement des projets majeurs de mobilité douce a été fortement conditionné en 2019 par des contraintes extérieures. La passerelle sur le Rhône à Pont-Chalais a dû intégrer les contraintes liées au classement patrimonial du pont. Elle a en outre pâti du report de la décision des chambres fédérales relatif au financement des projets d'agglomération de 3ème génération tout comme le cheminement vers le Théâtre Les Halles (TLH) via Condémines. Ces travaux devraient principalement être réalisés en 2020.*

La Cogest constate qu'à nouveau, une grande somme est prévue pour la mobilité douce, mais la Ville se focalise uniquement sur une traversée du Rhône par une passerelle à Noës alors que des aménagements paraissent également fortement nécessaires au centre ville pour les axes est-ouest principalement. Elle a donc souhaité obtenir plus d'informations sur les travaux prévus.

Réponse de la Municipalité :

Au budget 2020, il est prévu de réaliser un des éléments de liaison mode doux qui reliera à terme le centre ville au future écoquartier de Condémines, à l'axe de mobilité douce longeant le tracé de la route de transit et permettant l'accès aux berges du Rhône comme à Géronde. Quelques aménagements à destination des deux-roues compléteront avec la passerelle de Pont-Chalais les éléments liés aux mobilités douces. Il faut relever qu'au delà des questions financières, ces éléments représentent un important investissement des ressources internes ce qui marque la priorité portée à ces éléments.

La maille nord (de l'av. du Rothorn au début de l'avenue des Alpes) sera modérée en zone 30, réalisée et aménagée en conséquence. Pour ce qui concerne l'av. général Guisan, il conviendra de poursuivre la mise en oeuvre du plan directeur d'aménagement afin de soulager cet axe des véhicules motorisés afin d'y prioriser à terme les mobilités douces.

L'objectif final d'aménagement de l'av. de la gare est d'en faire une zone piétonne. Pour l'instant, cet axe doit demeurer ouvert à la circulation des bus dans l'attente de la réalisation de la future rampe de et vers le pont Beaulieu. Le budget porté au compte sous rubrique permettra de lancer les réflexions sur ces aménagements voire de procéder à certains tests d'aménagements provisoires. Le schéma de circulation final du centre ville prévoit en outre la mise en place de large zones à trafic modéré ou réservées aux modes doux, le rythme de mise en oeuvre de ces éléments est lié à celui des éléments routiers permettant une nouvelle gestion de la circulation.

70.410.503.22

Camping Robinson

+ 50'000.–

*Les montants consignés concernent principalement l'élaboration d'un plan d'aménagement détaillé, ainsi que les études nécessaires à l'assainissement et la revitalisation du camping.*

La Cogest a demandé à l'architecte de ville, Mme Laurence Salamin, si le plan d'aménagement détaillé sera prochainement établi, de préciser les mesures prises pour garantir la sécurité des résidents, l'agenda ainsi que le financement des assainissements.

Réponse :

Il faut distinguer deux problématiques distinguées mais liées : la sécurité et la conformité à la zone. Une rencontre avec les résidents a eu lieu le 4 septembre 2019 pour les informer des démarches en cours et leur demander l'autorisation de visiter leur mobilhome. La visite de près de la moitié des biens aura eu lieu cette année et la totalité sera terminée, au plus tard, en juin 2020. Nous aurons ainsi une connaissance précise de la situation et la possibilité de proposer des mesures concrètes, les plus simples et réalistes possibles.

Pour les aspects de sécurité, les premières mesures ont été exigées et réalisées entre 2017 et 2019 pour améliorer la sécurité feu du camping par l'interdiction des cheminées à bois, des grills à charbon, du désencombrement et les premières coupes de haies. Le réseau électrique a été remis à neuf par la commune et ces travaux sont terminés depuis le 9 mai 2019 (compte 70.410.503.00). Le gérant a l'obligation de réaliser le réseau secondaire. La suite des travaux de désencombrement et de coupe de haies aura lieu en 2020. Selon la situation des éléments, les frais sont soit à la charge de la Commune, soit du gérant, soit des résidents. Du point de vue des dangers naturels, le canton a prévu des mesures de sécurisation du Rhône à Granges et elles auront un impact bénéfique sur tout le village. La stabilité de la colline est également suivie et fait partie de la carte des dangers naturels.

Le Camping Robinson doit être remis en conformité légale par rapport aux obligations liées à la zone camping. Actuellement, il se situe hors zone à bâtir et un changement de zone devra être réalisé pour permettre la conformité du camping résidentiel en y intégrant au minimum 20% de camping de passage. Le PAD va être affiné dès le printemps 2020 afin de mieux tenir compte de la réalité du terrain et de le co-construire avec les résidents. Il devra ensuite être soumis au canton pour analyse préalable. Vu la procédure à suivre, le conseil général devra se prononcer in fine sur ce sujet.

## 90. FINANCES ET IMPÔTS

90.200.524.03

Actions Techno-Pôle Antares SA

+ 1'000'000.–

*Trois actionnaires historiques de la société Techno-Pôle Antares SA ont décidé de mettre en vente leurs actions. Elles constituent la majorité du capital de la société. Soucieux de préserver une orientation stratégique proche de l'actuelle qui privilégie un développement favorable à l'ensemble de la région, ils se sont prioritairement adressés à des entités publiques (commune de Sierre, conférence des présidents du district, TechnoArk SA, société détenue majoritairement par les pouvoirs publics) en leur proposant d'acquérir chacune un tiers des actions mises en vente. Des mandats confiés à des spécialistes pour évaluer ces titres sont actuellement en cours. Une ligne budgétaire a été ouverte afin de pouvoir concrétiser la transaction si un accord est conclu en 2020.*

Les vendeurs, actionnaires historiques, à qui la commune achèterait ces titres pour un montant budgété à CHF 1 million de francs sont MM. Claude-Michel Salamin, Laurent Salamin et Marc-André Berclaz.

La Cogest a demandé de préciser l'intérêt pour la commune d'une pareille transaction ainsi que les risques ou conséquences négatives envisagées si un autre acquéreur, par exemple, une entité privée, devait réaliser cette transaction. Elle a également souhaité savoir pourquoi les actions en main privées jusqu'à aujourd'hui ne pouvaient pas le demeurer.

### Réponse de la Municipalité :

Il faut rappeler que le Techno-pôle est un acteur important du développement économique de Sierre et de sa région, par son positionnement et par les services et possibilités qu'il offre. Il accueille non seulement de nombreuses entreprises génératrices d'emplois, mais également des start-up, un incubateur de start-up, un innovation Hub, des instituts de recherche, etc. De tout temps, il a ainsi bénéficié du soutien des pouvoirs publics, que cela soit sous la forme de prise de participation, de cautionnement d'emprunts ou encore de subventionnements. La Ville de Sierre, mais également la Bourgeoisie, les communes de la région, la Conférence des Présidents, la Fondation The Ark (créée par l'Etat du Valais), Sierre région, etc, sont impliqués dans le projet.

Les enjeux de développement économique de la région et de soutien à la recherche et au développement pourraient se heurter aux objectifs de rendement et de profit à court terme généralement recherchés par les entités privées. C'est pourquoi il a paru important aux yeux du conseil que la structure qui gère le Techno-pôle demeure en majorité en mains publiques. Précisons que l'opportunité d'acquérir ces actions se présente aujourd'hui puisque les actionnaires historiques veulent se séparer de leurs parts respectives. Ils ont fait chiffrer la valeur de leurs actions par des professionnels reconnus avant d'adresser leur offre aux acquéreurs pressentis (Commune de Sierre, Technopôle Sierre SA et la conférence des Présidents du district). Ces derniers ont cependant sollicité des contre-expertises par des spécialistes indépendants, afin de confirmer que le prix de la transaction, si elle se réalise, sera conforme au prix du marché.

N'ayant pas tous les éléments en sa possession, la Cogest a décidé, à la majorité des membres présents, de recommander d'amender ce poste à CHF 0.-. Cette transaction n'étant soumise à aucune urgence, la commission souhaite attendre les résultats des contre-expertises pour pouvoir se prononcer.

#### Etude Ecoplan : charges de centralité

En 2018, la Cogest indiquait vouloir connaître ce que la Municipalité avait entrepris pour modifier l'impact des charges de centralité sur sa situation financière. Réponse lui avait été donnée que ces charges particulières et de centre constituaient une problématique commune à toutes les villes-centre et qu'elles étaient régulièrement évoquées lors des séances de l'Union des Villes Valaisannes (UVV). L'opportunité de mener une étude conjointe basée sur des données d'ordre scientifique avait été présentée (bureau d'études Ecoplan). La Cogest a souhaité obtenir les résultats, même préliminaires, de cette étude.

#### Réponse de la Municipalité :

Il convient de préciser que celle-ci a pris un peu de retard. Rappelons que le mandat a été passé conjointement par 7 des 9 villes valaisannes, dans le but principal de donner davantage de poids économique aux charges supportées par les centres urbains, et ainsi, davantage de poids politique aux revendications que les villes pourront formuler sur cette base. Il a donc été convenu entre les villes concernées d'observer un embargo absolu sur les résultats préliminaires de l'étude jusqu'à la prise de connaissance du rapport définitif, qui définira la politique commune à conduire. La remise de ce rapport et de ses conclusions, lors d'une séance réunissant les présidents de toutes les communes concernées, est prévue le 22 novembre 2019.

Quant à l'audit externe demandée par la Cogest dans son dernier rapport, on peut préciser que, outre les recours à des consultants déjà connus (fusion et révision des comptes), le budget 2020 du compte 10.102.318.03 prévoit un montant de CHF 50'000 pour des recours à des consultants externes non encore définis. Cette somme pourrait être destinée à un audit sur la situation financière de la commune. En dehors du principe de disposer d'une capacité budgétaire pour un tel recours, le conseil ne s'est pas encore prononcé sur la question formelle de son affectation. Il pourra le faire ultérieurement, en particulier dès que le budget sera adopté. Il est raisonnable de penser que les conclusions de l'étude sur les charges de centre et charges particulières influenceront son choix.

La Cogest propose d'amender à la hausse le compte 10.102.318.03 d'un montant de CHF 50'000.- afin de donner à la Municipalité les moyens nécessaires pour entreprendre un audit externe complémentaire si elle le juge pertinent.

### 3 CONCLUSIONS

La Cogest a analysé le budget 2020 sur la base des documents fournis, par l'envoi de questions à certains chefs de service ainsi que par un entretien avec M. Jérôme Crettol, secrétaire communal, et M. Pierre Berthod, Président. Ils remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur disponibilité.

À la lecture du budget 2020, la Cogest continue d'être préoccupée par la situation financière de la Ville. Les exercices passent mais les conclusions de la Cogest, elles, persistent... En effet, tant qu'une solution aux problèmes structurels ne sera pas trouvée, ces dernières ne pourront changer.

Établir un plan financier à 10 ans n'est certes pas un exercice facile, mais la Cogest souhaite tout de même mettre un chiffre en exergue. Si la Ville de Sierre continue sur cette lancée, sa fortune nette en 2029 aura diminué de plus de moitié :

- 2010 : 124'325'000.-
- 2020 : 117'896'000.-
- 2029 : 54'886'000.-

A relever que les projections à 10 ans se sont généralement révélées beaucoup plus pessimistes que la réalité. Bien qu'il faille prendre ce chiffre avec précaution, il interpelle.

Il convient de relever les principales pistes d'actions avancées par la Municipalité :

- modifier la péréquation financière intercommunale ;
- répartir les charges de centralité ;
- modifier la participation financière des communes sites des écoles de degré tertiaire.

La Cogest salue ces trois propositions mais tient à relever qu'elles ne pourront pas être implémentées à court terme. La Ville doit donc envisager d'autres mesures pour augmenter ses revenus ou diminuer ses charges.

#### 3.2 Amendements

La Cogest propose :

- d'amender à la hausse le compte 10.102.318.03 d'un montant de CHF 50'000.- afin de donner à la Municipalité les moyens nécessaires pour entreprendre un audit externe complémentaire si elle le juge pertinent.
- d'amender à la baisse le poste transports publics bus sierrois (70.250.365.01) de CHF 340'000.-.  
La Cogest souhaite vivement qu'une analyse approfondie des bus sierrois (lignes et réseau, tarifs, analyse de fréquentation et cadences) soit entreprise avant d'implanter une nouvelle liaison qui, rappelons-le, découle d'un choix politique. Le coût au km du réseau sierrois est moins cher que dans d'autres localités valaisannes, cependant il s'agit de déterminer si l'offre actuelle correspond aux besoins de la population et si de nouvelles zones doivent être desservies.  
Enfin, une fois cette ligne étendue, il sera quasi impossible de revenir en arrière.
- d'amender à CHF 0.- le poste Actions Techno-Pôle Antares SA (90.200.524.03).  
Cette transaction n'étant soumise à aucune urgence, la commission souhaite attendre les résultats des contre-expertises pour pouvoir se prononcer.

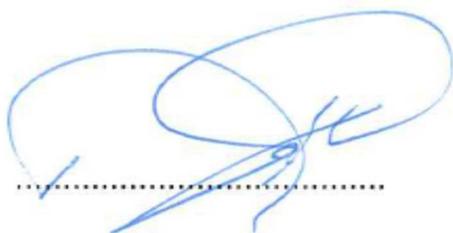
Arrivée au terme de son analyse, la Commission de gestion recommande au Conseil général :

- d'entrer en matière ;
- d'approuver le budget 2020 avec les trois amendements proposés ci-dessus ;
- d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

COMMISSION DE GESTION

Ralph Guntern  
Président



Lysiane Tissières-Premand  
Chargée du rapport

